

Approbation du compte-rendu du Conseil
académique du 8 mars 2022.



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER 
Université
de Toulouse

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Conseil académique du 12 avril 2022

Délibération 2022/04/CAC-007


Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;


Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 8 mars 2022.

Toulouse, le 12 avril 2022

Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 81

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Nombre de voix favorables : 46

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0